

L'aimer
c'est prendre soin
de sa santé

Mon Animal Generali

Ce contrat essentiel couvre les dépenses de santé de votre chien et/ou de votre chat pour profiter de lui pendant de nombreuses années.

3 formules en fonction de vos besoins

Toutes nos formules proposent :

- **un forfait prévention** pour couvrir les dépenses courantes non liées à une maladie ou un accident (visites annuelles de contrôle, vaccins, soins antiparasitaires, stérilisation et alimentation thérapeutique). Sans aucune franchise, quelle que soit la formule ;
- **une garantie** qui couvre les frais de vétérinaire en cas de maladie ou d'accident ;
- **de nombreux services comme le téléconseil** avec un réseau de vétérinaires disponibles tous les jours de 8h à 22h : des experts à même de répondre à vos inquiétudes ;
- **en option un capital décès** prévoyant le versement d'une somme forfaitaire qui vous permettra par exemple de couvrir tout ou une partie des frais liés au décès de votre animal.

Parce que tous les animaux sont uniques, nous proposons différentes formules pour votre compagnon :

	Formule Prudente	Formule Rusée	Formule Avisée
Forfait prévention (prise en charge des dépenses prévisibles)	30 € / an	40 € / an	60 € / an
Aucune franchise			
Taux de prise en charge des frais médicaux / chirurgicaux	60 % Jusqu'à 1200 €	80 % Jusqu'à 1600 €	90 % Jusqu'à 2000 €
Franchise annuelle	0 €	20 €*	60 €*
Option capital décès	200 €	400 €	600 €

Les plus du contrat

Toutes nos formules proposent :

- **des garanties complètes** couvrant les accidents et maladies ;
- **prise en charge de frais** notamment de :
 - médecine douce (acupuncture, homéopathie) ;
 - rééducation fonctionnelle et prothèses orthopédiques ;
 - traitements lourds (chimiothérapie, radiothérapie) ;
 - détartrage thérapeutique.
- **une franchise annuelle*** (hors formule sans franchise) ;
- **rapidité de traitement des demandes de remboursement** : 3 jours maximum sous réserve d'avoir communiqué l'ensemble des éléments nécessaires.

* La franchise s'applique uniquement lors de la première consultation réalisée dans l'année d'assurance. Si une deuxième consultation est nécessaire pendant cette période, aucune autre franchise ne sera appliquée.

De nombreux services d'assistance

Europ Assistance vous accompagne pour faire face aux événements imprévus.

- En cas d'inquiétude sur la santé de votre chien ou chat : **mise en relation avec un réseau de vétérinaires** tous les jours de 8h à 22h, pour vous renseigner ou poser un prédiagnostic.
- **Aide à la recherche** (contacts des refuges, gendarmeries, frais d'annonce) si votre animal s'est échappé et s'est perdu. Une fois votre animal retrouvé, prise en charge des frais de chenil ou de transport.
- **Écoute psychologique** pour vous aider à surmonter les moments douloureux en cas de décès de votre animal.
- **Aide à la garde de votre animal** si vous êtes hospitalisé ou immobilisé de façon imprévue.
- **Transport chez le vétérinaire** pris en charge si vous êtes dans l'incapacité de l'accompagner (déclaration en situation de dépendance*, hospitalisation ou immobilisation).
- **Une séance avec un éducateur animalier** prise en charge en cas de trouble comportemental diagnostiqué par un vétérinaire.

* L'état de dépendance du bénéficiaire doit être consolidé, permanent et intervenir après la souscription. Il est reconnu par le médecin traitant qui délivre une attestation de dépendance.

L'indemnisation en pratique

Quelques exemples de remboursements pour vous aider à choisir la formule qui vous convient :

Prévisibles - Dépenses soins courants : 60 €
Visite annuelle de contrôle + vaccin



	Sans Assurance	Formule Prudente	Formule Rusée	Formule Avisée
Forfait prévention (Prise en charge)		30 € sans franchise	40 € sans franchise	60 € sans franchise
Remboursement	0 €	30 €	40 €	60 €
Reste à charge	60 €	30 €	20 €	0 €

Imprévisibles - Dépenses maladie ou accident : 1050 €
Opération chirurgicale 1000 €
Forfait journalier hospitalisation 50 €



	Sans Assurance	Formule Prudente	Formule Rusée	Formule Avisée
Taux de prise en charge (Prise en charge)		60 % sans franchise	80 % 20 €/an de franchise	90 % 60€/an de franchise
Remboursement	0 €	630 €	820 €	885 €
Reste à charge	1050 €	420 €	230 €	165 €

La franchise s'applique uniquement lors de la première consultation réalisée dans l'année d'assurance. Si une deuxième consultation est nécessaire pendant cette période, aucune autre franchise ne sera appliquée.



Mon Animal Generali peut être souscrit pour les chats et les chiens de **moins de 7 ans**. Une fois souscrit, le contrat couvre votre animal quel que soit son âge.

Des services digitaux pour vous faciliter le quotidien

Rendez-vous sur votre espace client et votre application Mon Generali disponibles **24 h/24 et 7 j/7**.



- Accédez à votre contrat.
- Demandez et consultez vos remboursements.

Une relation de proximité avec votre interlocuteur d'assurance



Votre conseiller vous accompagne dans le choix de votre assurance et durant toute la vie de votre contrat.

N'hésitez pas à le consulter.

Information non-contractuelle à caractère publicitaire. Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garanties, reportez-vous aux dispositions générales et particulières du contrat. La souscription d'un contrat ou de certaines garanties demeure soumise à nos règles d'acceptation des risques.

Generali Iard – SA au capital de 94 630 300 euros.
Entreprise régie par le Code des assurances – 552 062 663 RCS Paris – Siège social : 2, rue Pilet Will – 75009 Paris.
Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le n°026.

